

Chantier Naval du Rieul

Tél:06.61.72.02.56

Mail: cnce@bbox.fr

Site: www.chantier-naval-rieul.com 24 champ dépensier 35800 St Briac/Mer

Contrat de formation à la conduite de bateau à moteur

Permis mer côtier

Nom:

Prénom:

Date d'inscription:

Candidat no:

Contrat de formation

Le chantier naval du Rieul : Port du Rieul 22770 Lancieux Tél : 02 96 86 23 71 - Fax : 02 96 86 20 47 - Email : cnce@bbox.fr-

Site: http://www.chantier-naval-ricul.com/

Representé par son gérant, Monsieur François-Régis Langlais

le préfet et par délégation : Etablissement de formation agrée le 1/08/14 sous le numéro 035033/2014 , par

: DDAM d'Ile et vilaine

Catégories d'autorisations

moteur ainsi que l'autorisation d'enseigner correspondante : Ayant pour formateur, titulaire des permis de conduire des bateaux de plaisance à

-M.François-Régis Langlais - autorisation d'enseigner n° 22908 - option côtière

Nom:.....Prénom:

Le (La) candidat (e)

Candidat :	Né le	
Candidat:	A	•
	Né le	
	N°	

CP / Ville : 500 Domicilie (e)

.....Email.....

Nom:.....Prénom: Pour les mineurs, autorisation indispensable des parents ou tuteurs

Né (e)

l'obtention d'un permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

> conduite des bateaux de plaisance à moteur et, les cas échéant, à la préparation au Permis Bateau option Côtière. Il a été convenu ce qui suit : Le présent contrat a pour objet la formation à la

Cout des formation -Hors timbres fiscaux

Formation complète au permis mer côtier 372 euros comprenant

- 5h de théorie + livret du candidat
- 1h30 de théorie de la pratique
- 2h de formation pratique de la conduite à bord

Formation pratique de la conduite à bord

2h = 150 euros

Conditions de règlement :

contrat.Réglement par chèque à l'ordre de chantier naval du Rieul, carte bancaire, Le règlement total du coût de la formation s'effectue à la signature du présent

Description de la formation

susceptible d'être révisé dans le cas où l'évolution des acquisitions du candidat pratique et de la pratique à la barre du bateau. Le volume de formation est La formation comprend une formation théorique, une formation de théorie à la

serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007 l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de Le candidat (e) mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes Démarches administratives

cas de comportement contraire au règlement intérieur de l'établissement. En cas fin au présent contrat et le dossier sera remis au candidat cours effectivement fournis et sur justificatif. Après solde de tout compte, ceci met de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des Le contrat peut-être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en Résiliation

OBLIGATIONS DES PARTIES

présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis et dans la décret n° du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme à l'article R. du être réglé avant chaque passage de l'examen pratique. présent contrat. Sauf accord préalable signé des parties, le solde du compte devra réglement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats...). Règlement des sommes dues : Le candidat est tenu de régler à l'établissement les délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la de conduire. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions prescriptions de l'établissement, le candidat sera présenté aux épreuves du permis un calendrier de formation complémentaire. Après mise en conformité avec les permis. Le responsable de l'établissement en informera le candidat et lui proposera ées par l'administration. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves théoriques du des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, l'établissement se pédagogiques et le calendrier de formation. En cas de non respect par le candidat les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribu OEDDIP. Le livret est remis au candidat, en toute priorité, au plus tard au début de d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base de donnée formation complémentaire, l'établissement s'engage à représenter le candidat dans l'établissement. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de doit prendre connaissance de son contenu et le tenir à jour sous le contrôle de la formation pratique ou avant de se présenter à l'examen théorique. Le candidat pratique ne peut commencer qu'à la remise par le candidat de son dossier L'établissement fournit au candidat un livret d'apprentissage. La formation

Respect du calendrier :

Le candidat est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation. Désaccord :

Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS

Toute leçon ou cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures ouvrables à l'avance sera du et facturé, et ne sera pas reporté ni ne donnera lieu à remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié. L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Le formateur est le seul juge des conditions de sortie afin de préserver l'intégrité physique et psychologique des candidats. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report. Si un candidat décide de ne pas se présenter à une épreuve, il devra en avertir le centre de formation (sauf cas de force majeure dûment constatée) au minimum.

« lu et approuvé »

Le représentant légal

« lu et approuvé »

« lu et approuvé »

A :Le :	Votre dossier doit être remis complet à votre bateau école au moins un mois avant la date de l'examen théorique souhaitée (suivant la période ce peut-être plus)	□Demande d'inscription Affaires Maritimes □Certificat médical Affaires Maritimes □Contrat de formation en 2 exemplaires □ 2 photos d'identité □70 € de timbres fiscaux (droit de délivrance) + 38 € de timbres fiscaux (droit d'inscription) □Photocopie de pièce d'identité □Règlement de la formation (les règlements fractionnés sont possibles, nous consulter) **** Timbres à 4.20 € si envoie des livres Date d'examen théorique souhaitée :
---------	--	--